Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Formulaire de demande d'une extraction du registre parcellaire graphique (RPG)

Note introductive

1° Pourquoi un formulaire de demande ?

La direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) est chargée de la communication de certaines données du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) d'aides attachées aux surfaces cultivées et relevant de la politique agricole commune (PAC), et en particulier du Registre parcellaire graphique (RPG).

La formalisation des demandes de diffusion de ces données répond à trois objectifs :

- simplifier et clarifier la procédure de demande,

- disposer, d'emblée, des éléments nécessaires à l'instruction de la demande et en particulier à l'expertise juridique s'appuyant sur :

> la loi pour une République numérique et sa transcription dans le code des relations entre le public et l'administration (CRPA),

> le service public de mise à disposition de données de référence (dont fait partie le RPG),

> les textes de la commission nationale informatique et liberté (CNIL)

> le règlement général communautaire pour la protection des données à caractère personnel,

- faciliter la tenue, par la DRAAF, du registre des demandes.

Les demandes doivent respecter en tous points le formalisme de l'instruction technique du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation consultable sur BO agri ainsi que les termes du règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) consultable sur le site de la CNIL.

2° Le demandeur

Le demandeur est **le responsable du traitement** au sens du RGPD. Le responsable du traitement doit identifier et classer les données à caractère personnel qu'il détient et respecter toutes les obligations qui lui incombent en vertu du RGPD, et notamment :

- obligation d'information des personnes concernées sur les traitements réalisés (article 14)
- sous-traitance encadrée (article 38)
- tenue d'un registre de traitement (article 28).

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/

Il doit identifier les risques et assurer la sécurité des données au moyen de systèmes informatiques éprouvés. Le responsable du traitement désigne un **délégué à la protection des données**.

Cas des sous-traitants

Est considérée comme sous-traitant toute structure effectuant un traitement de données pour le compte, sur instruction et sous l'autorité d'un donneur d'ordre ; le traitement peut porter sur des données à caractère personnel, auquel cas le sous-traitant est soumis aux mêmes obligations que le donneur d'ordre responsable du traitement ; il appartient à celui-ci de s'en assurer.

La DRAAF communique les données au responsable du traitement. La mise en place d'une relation contractuelle, conforme au RGPD, entre le responsable du traitement et le sous-traitant, est de la seule responsabilité du responsable de traitement.

2° Nature des données diffusées

Seules les données relatives à une campagne PAC achevée (au sens où les décisions sur les montants d'aide sont prises) peuvent être diffusées. Concrètement, le RPG d'une année N ne sera disponible que dans le courant de l'année N+1.

Le RPG est composé d'éléments graphiques (îlots, parcelles culturales,...). Ces éléments graphiques sont accompagnés de données attributaires, extraites du SIGC, sous forme de tables alphanumériques décrites en annexe. L'ensemble sera désigné, dans la suite de la présente note, sous le sigle RPG.

Trois niveaux de diffusion ou de communication des données du RPG sont disponibles :

- **Niveau 1** : ANONYME. Les données ne sont accompagnées d'aucun identifiant. Il n'est pas possible d'assembler les îlots d'une même exploitation. Ce niveau est accessible au grand public pou toute réutilisation.

- **Niveau 2** : NON ANONYME parce que comportant, pour chaque îlot, l'identifiant PACAGE de l'exploitation ainsi que la forme juridique de celle-ci. Il est alors possible de regrouper les îlots d'une même exploitation. Le niveau 2 est accessible aux administrations visées au titre de l'article L 300-2 du CRPA (État, collectivités, établissements publics et à toute structure privée chargée d'une mission de service public, pour l'exercice de cette mission).

- **Niveau 2+** : NON ANONYME AVEC DONNÉES INDIVIDUELLES, il s'agit du niveau 2 auquel est ajouté une fiche comportant tous les éléments personnels de l'exploitant. La liste de ces informations est fournie en annexe. **Le niveau 2+ n'est accessible qu'aux services de l'État.**

Le niveau 1 est diffusé par l'IGN. Les niveaux 2 et 2+ sont communiqués par la DRAAF et doivent faire l'objet d'une demande. Les données communiquées par la DRAAF sont en tous points conformes aux données qui lui ont été remises par l'agence de services et de paiement (ASP). La DRAAF ne saurait être tenue responsable de la disponibilité, de la complétude et de la qualité des données qu'elle diffuse.

Les données communiquées seront accompagnées de métadonnées les décrivant.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/

3° Conditions d'utilisation des données du RPG de niveaux 2 et 2+ : engagements du demandeur

Le demandeur s'engage à n'utiliser les données du RPG que dans le cadre et pour l'exécution d'une mission de service public. Le demandeur s'engage à inscrire les traitements réalisés avec les données du RPG dans son registre des traitements de données à caractère personnel.

S'agissant du niveau 2+, le service de l'État s'engage, préalablement à toute utilisation des données, à informer les usagers des traitements qui seront réalisés avec leurs données à caractère personnel.

Le demandeur s'engage à ne pas rediffuser les données du RPG qui lui ont été remises.

4° Champ géographique de communication des données du RPG de niveaux de 2 et 2+

Le périmètre géographique de communication des données du RPG doit correspondre strictement au périmètre sur lequel le demandeur est compétent pour l'exercice de la mission de service public motivant la demande. En cas de nécessité, une zone tampon pourra être ajoutée à la zone demandée.
Le demandeur donnera un descriptif textuel (liste de départements ou de communes au format CSV) ou géographique (format SIG) de la zone géographique correspondant à sa demande.

Cadre réservé à la DRAAF

Avis sur la demande :

Favorable : ☐ Partiellement favorable : ☐ Défavorable : ☐

En cas de demandes complémentaires pendant l'instruction, nature de celles-ci :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Formulaire de demande d'une extraction du registre parcellaire graphique (RPG)

à adresser à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes sur
<infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr>

Identité du demandeur (responsable du traitement)

Nom, Prénom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Nom de la personne représentant le responsable des traitements :

Service de l'État : ☐ Collectivité : ☐ Établissement public :☐

Organisme privé chargé d'une mission de service public :☐

Début de la mission : Fin de la mission :

Autre demandeur, préciser :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature des données demandées

Millésime(s) : ☐

Eléments graphiques : Eléments MAEC/BIO déclarés : ☐ Parcelles : ☐

Attributs du niveau 2 (cf. annexe)
Table MAEC et Bio (référentiel national) : ☐
Table exploitants (Identifiant guid et forme juridique) : ☐
Table parcelles instruites : ☐

Sur justification *(à joindre à la demande)* :
Table exploitant_coordonnées : ☐
Table premier pilier : ☐
Table deuxième pilier : ☐

Attributs supplémentaires du niveau 2+ (cf. annexe)
Table exploitant (complète) : ☐

Quand le demandeur du niveau 2+ n'est pas un service de l'État, merci de préciser ici les **bases juridiques de l'action réglementaire confiée au demandeur** et justifiant l'octroi du niveau 2+

☐ ***Huissier chargé de l'exécution d'une décision de justice***

☐ ***Administration fiscale***

☐ ***Caisse de Mutualité sociale agricole dans le cadre d'une action de contrôle***

☐ ***Personne assermentée dans le cadre d'une action de police*** (Police nationale, Gendarmerie, Agence de la biodiversité, Office national de la chasse et de la faune sauvage, etc.)

☐ ***Notaire*** (sur délégation des ayants droits d'une succession)

☐ ***Administrateurs ou liquidateurs judiciaires, tutelles ou curatelles légales, bénéficiaires d'une habilitation familiale***

Périmètre géographique demandé

Département(s) : ☐ (joindre la liste, format numérique CSV ou ODS)

Communes : ☐ (joindre la liste des codes INSEE communaux, format numérique CSV ou ODS)

Périmètre infra communal : ☐ (joindre le périmètre dans un format SIG)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/

Usages et traitements des données demandées

Intitulé de la mission de service public et références réglementaires ou justificatif :

Usages attendus des données (objectifs fonctionnels des traitements) :

Description des traitements réalisés et en particulier des croisements de données :

Je soussigné, , m'engage à respecter l'ensemble des règles d'utilisation des données du RPG qui m'ont été communiquées.

Date et signature du demandeur ou de son représentant légal :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire de demande d'une extraction du registre parcellaire graphique (RPG)

Annexe : description des données pour les niveaux 2 et 2+

Les données relatives aux parcelles graphiques ne sont disponibles que depuis 2015

1. Description des données du niveau 2

- PARCELLE_GRAPHIQUE, classe graphique des parcelles instruites et de leur géométrie :
PARCELLE_GRAPHIQUE_aaaa_ddd
ID_PARCELLE NUMERIQUE 8

Le niveau 2 contient en outre le référentiel national des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et de celles relatives à l'agriculture biologique :

MAEC et bio - référentiel national

Nom du champ Type
Code mesure liste de valeurs
Libellé mesure texte
Dispositif texte
Campagne début année
Campagne fin année
Variante campagne début année
Variante campagne fin année
Montant net mesure numérique
ainsi qu'un ensemble de tables descriptives relatives aux exploitations :
- forme juridique de l'exploitation ;
- description alphanumérique des parcelles avec les types de culture ;
- caractéristiques des mesures agro-environnementales et climatiques et le montant des aides correspondantes ;
- paramètres de détermination et montant total des aides des premier et deuxième piliers.

Exploitants

Nom du champ Type
Identifiant guid texte
Forme juridique texte

Parcelles instruites - description alphanumérique

Nom du champ Type
Identifiant guid texte
Commune îlot texte
Numéro îlot numérique
Numéro parcelle numérique

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/

Code culture principale liste de valeurs
Catégorie culture principale liste de valeurs
Précision culture numérique
Production semences certifiées booléen
Commercialisation culture booléen
Culture en agriculture biologique booléen
Engagement en agriculture biologique M ou C ou vide
Surface admissible constatée premier pilier numérique
Culture dérobée 1 liste de valeurs
Culture dérobée 2 liste de valeurs

MAEC - éléments linéaires et ponctuels déclarés

Nom du champ Type
Identifiant guid texte
Numéro îlot numérique
Type élément liste de valeurs
Numéro élément engagé numérique
MAEC 1 liste de valeurs
MAEC 2 liste de valeurs
Longueur numérique

Premier pilier

Nom du champ Type
Identifiant guid texte
Paiement de base - nombre de droits attribués numérique
Paiement de base - montant unitaire 2015 numérique
Paiement de base - montant unitaire 2016 numérique
Bovins allaitants - effectif retenu aide de base numérique
Bovins allaitants - effectif retenu complément 50 premiers animaux numérique
Bovins allaitants - effectif retenu complément pour les 51ème à 99ème animaux numérique
Bovins laitiers - effectif retenu aide de base numérique
Montant net payé total numérique

Deuxième pilier

Nom du champ Type
Identifiant guid texte
Financeur texte
Montant net payé Assurance récolte numérique
Montant net payé ICHN Base (RDR 3) numérique
Montant net payé ICHN Marais Poitevin numérique
Montant net payé total numérique

2. Description des données du niveau 2+

Une table de données relatives à l'exploitation est fournie en complément du niveau 2 pour l'usage exclusif des services de l'État.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/

Exploitants

(table pour les seuls services de l'État)

Nom du champ	**Type**
Numéro PACAGE	texte
Identifiant guid	texte
Siret	texte
Forme juridique	texte
Civilité	texte
Nom ou raison sociale	texte
Nom de naissance	texte
Prénoms	texte
Adresse mail	texte
Adresse postale - ligne 1	texte
Adresse postale - ligne 2	texte
Adresse postale - ligne 3	texte
Adresse postale - ligne 4	texte
Adresse postale - ligne 5	texte
Code postal adresse postale	texte
Commune adresse postale	texte
Code Insee adresse postale	texte
Téléphone adresse postale	texte
Télécopieur adresse postale	texte
Adresse du siège - ligne 1	texte
Adresse du siège - ligne 2	texte
Adresse du siège - ligne 3	texte
Adresse du siège - ligne 4	texte
Adresse du siège - ligne 5	texte
Code postal adresse du siège	texte
Commune adresse du siège	texte
Code Insee adresse du siège	texte
Téléphone adresse du siège	texte
Télécopieur adresse du siège	texte

Les cultures et groupes de cultures disponibles sur Cartes.gouv.fr (Table référentielle historisée des cultures 2025)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes – 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/